

Relations Internationales - 50^{ème} anniversaire de jumelage avec Huddersfield-Kirklees - Attribution de subventions exceptionnelles

Mme l'Adjointe PANIER, Rapporteur : Dans le cadre du 50^{ème} anniversaire de jumelage avec Huddersfield-Kirklees, qui sera fêté cette année, différentes manifestations seront organisées, tant par la Ville que par des partenaires locaux.

* C'est ainsi que l'Association «Découvert Autorisé» organisera le déplacement d'un groupe musical bisontin à Kirklees pour participer au Timeless Festival organisé à Huddersfield par un producteur local le 10 septembre prochain. D'autres dates de concerts sont envisagées dans d'autres lieux en Angleterre, afin de permettre au groupe bisontin de se faire connaître.

L'Association «Découvert Autorisé» a sollicité la Ville pour l'aider à financer les frais de déplacement des 5 membres du groupe. Une subvention exceptionnelle de 1 500 € pourrait ainsi être attribuée à l'association pour l'aider à faire face à cette dépense.

La participation à ce festival vient en réciprocité au concert organisé le vendredi 3 juin à Besançon par le Collectif des Musiques Actuelles (dont fait partie Découvert Autorisé) dans le cadre des Rencontres Jeune Création. Ce concert d'inauguration permettra notamment d'accueillir un groupe musical de Kirklees.

* De même, le Choeur d'hommes «Les Chenestrels» se produira à Kirklees du 6 au 9 octobre prochain lors de l'accueil de la délégation officielle bisontine qui se rendra sur place pour fêter le 50^{ème} anniversaire.

Ce sont les autorités de Kirklees qui ont souhaité la présence des Chenestrels sur place à cette occasion. Les Chenestrels ont en effet effectué déjà plusieurs séjours à Kirklees, dans le cadre d'un échange avec un chœur local.

Ce chœur a sollicité la Ville pour participer aux frais de déplacement de ce groupe de 26 musiciens. Une subvention exceptionnelle de 2 000 € pourrait ainsi lui être accordée.

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'Association «Découvert Autorisé» et une subvention de 2 000 € au Choeur d'hommes «Les Chenestrels».

En cas d'accord, la dépense, soit 3 500 € au total, sera imputée sur les crédits de la Direction des Relations Internationales inscrits au Budget Primitif 2005 au chapitre 65.04/6574.94036 CS 400.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter ces propositions.

Récépissé préfectoral 7 juin 2005.